



F.N. FOIE GRAS

Paris, le 8 juillet 2021

Présentation de la feuille de route Influenza aviaire : beaucoup de mesures concrètes et ambitieuses ; une zone d'ombre sur la mise à l'abri « sous-filet » des palmipèdes

Le ministre a présenté aujourd'hui la feuille de route Influenza Aviaire, fruit d'un travail de concertation de plusieurs mois entre les professionnels, l'administration et les scientifiques, auquel nos organisations ont activement participé pour faire entendre les attentes et les demandes des aviculteurs. La feuille de route et le plan d'action détaillé qui l'accompagne sont des documents très engageants, à la hauteur des enjeux. Ils comportent des mesures-phares concrètes et ambitieuses, que nous appelions de nos vœux depuis longtemps, telle que la fin des dérogations à la claustration, prévues par la réglementation actuelle ou l'obligation de la télédéclaration des élevages et des mouvements de volailles. Une inquiétude majeure subsiste cependant avec la possibilité laissée à certains modes de productions de mettre à l'abri leurs animaux uniquement sous des filets, en dépit des demandes répétées de la CFA, de la FN Foie Gras, de la FNSEA et de Jeunes Agriculteurs de généraliser les constructions en dur, bien plus protectrices.

Une feuille de route ambitieuse, qui s'appuie sur une concertation de qualité

La feuille de route présentée par le ministre d'Agriculture ce jeudi est le résultat d'un véritable travail de concertation qui dure depuis plusieurs mois. Elle s'appuie sur l'expérience du terrain, des données et des études scientifiques. La qualité de la coordination des travaux, assurée par le CGAAER, est à saluer. Le plan d'action qui accompagne la feuille de route a le mérite d'établir un calendrier clair, complet et détaillé des mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long terme. La profession a entre les mains un bon outil pour éviter une nouvelle crise, tous les opérateurs doivent aujourd'hui s'en emparer. L'Etat, de son côté, devra renforcer ses capacités de contrôles et d'audit. A ce titre, la CFA, la FN Foie Gras, la FNSEA et JA saluent la mise en œuvre d'un certificat de biosécurité, délivré aux éleveurs.

Des évolutions de modes de production qui devront être pris en compte dans la rémunération des éleveurs

Les mesures annoncées auront beaucoup d'impacts sur les élevages et ces changements devront être accompagnés par les pouvoirs publics et par les filières, notamment à travers un soutien à la construction des abris pour protéger les animaux mais aussi à travers l'accompagnement par la formation continue des éleveurs. « *Les mesures qui seront prises dans zones à risque de diffusion (ZRD) devront faire l'objet de beaucoup d'attention et ne pas créer des distorsions de concurrence importantes. Les surcoûts engendrés devront quoi qu'il en soit être pris en compte dans la chaîne de valeur.* » indique Benjamin Constant, président de la FN Foie Gras.

Inquiétude sur la mise à l'abri sous-filet des palmipèdes

La feuille de route indique que des modalités de mise à l'abri adaptées aux types et aux modes d'élevages seront définies. « *L'annexe de la feuille de route sur les modalités de mise à l'abri a le mérite d'être très détaillée et laisse peu de place à l'interprétation contrairement à la précédente réglementation, cependant, elle laisse la possibilité de mettre à l'abri les palmipèdes sous des filets quand l'élevage est autarcique ou en circuit court et compte moins de 1500 animaux. Les expériences passées concernant la mise à l'abri sous filet ne sont pas concluantes et nous ne souhaitons pas pousser les éleveurs à mettre en œuvre de telles pratiques. Nous devons vraiment agir avec prudence, au cas par cas, et en étroite collaboration avec les épidémiologistes et les vétérinaires* » conclue Jean-Michel Schaeffer, président de la CFA.

Contact presse :

CFA, FN Foie Gras : Yann Nédélec - 06 86 46 90 84 – ynelelec@aviculteurs-france.fr

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunes-agriculteurs.fr

Confédération Française de l'Aviculture

Tél. 01 45 22 62 40 / Fax : 01 43 87 46 13

7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

